

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidences**

*Mme Paola Hawa*

*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*Mme Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*Mme Julie Brisebois*

*Village de Senneville*

*Mme Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Ahuntsic-  
Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension*

*Mme Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 16 juin 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE220805001**

***Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier pour le nouveau centre 9-1-1 du SPVM - site 1 - Dépense totale pour un montant maximal de 2 812 144,79 \$ taxes incluses (contrat: 1 973 775,83 \$ + contingences: 493 443,96 \$ + incidences: 344 925,00 \$) - Appel d'offres public 21-19080 lot 1 - 4 soumissionnaires.***

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Myriam Laforce  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE220805001

*Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier pour le nouveau centre 9-1-1 du SPVM - site 1 - Dépense totale pour un montant maximal de 2 812 144,79 \$ taxes incluses (contrat: 1 973 775,83 \$ + contingences: 493 443,96 \$ + incidences: 344 925,00 \$) - Appel d'offres public 21-19080 lot 1 - 4 soumissionnaires.*

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille ;*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement pour la construction de l'un des deux nouveaux centres d'urgence 9-1-1 du Service de police de la Ville de Montréal. Comme l'ont indiqué les personnes-ressources du SGPI, la construction de ces centres doit permettre d'accueillir la nouvelle technologie exigée par le Conseil de radiodiffusion et de télécommunication

du Canada (CRTC) et par le ministère de la Sécurité publique et qui est nécessaire pour obtenir la certification permettant d'opérer.

L'appel d'offres public en lien avec ce contrat a été basé sur le système à deux enveloppes et s'est échelonné sur 45 jours à partir du 13 décembre 2021. Quatre addendas ont été émis au cours de cette période afin de préciser des points de la grille des critères, sans impact sur les prix. Dix firmes d'architecture et quatre firmes d'ingénierie ont demandé le cahier des charges. Quatre des 10 firmes d'architecture ont ensuite déposé une soumission, et trois d'entre elles ont été jugées conformes.

Les responsables du SGPI ont fait état des résultats de l'analyse de ces trois soumissions en fonction de la grille d'évaluation utilisée, et qui a révélé un écart de prix de 35 % en faveur de la Ville entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation du Service, ainsi qu'un écart de 54,7 % entre les prix respectivement proposés par l'adjudicataire et par la firme ayant obtenu le deuxième meilleur pointage.

Dans le premier cas, les personnes invitées ont expliqué l'écart favorable par l'offre de taux horaires comparables à ceux soumis avant la pandémie et par le fait que l'estimation interne était basée sur le prix reçu de 2019 à 2021, tous projets confondus. Dans le second cas, il semble que le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note a démontré, dans son offre de services, une bonne compréhension du mandat et de la problématique et qu'il a ainsi pu diminuer la marge d'incertitude dans sa soumission.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons pour lesquelles le dossier soumis à l'examen ne concerne que l'un des deux lots qui avaient été inclus à l'appel d'offres et sur les intentions du Service quant à l'octroi éventuel du contrat pour le second lot. Dans leur ensemble, les explications fournies tout au cours de la présentation et lors de la période d'échange qui a suivi ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille ;*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE220805001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**